

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF1061

présenté par
M. Orphelin et M. Pancher

ARTICLE 27

Après l'alinéa 7, insérer les deux alinéas suivants :

« 3° *bis* Après la troisième ligne, il est inséré une ligne ainsi rédigée :

«

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de fixer le plafond des ressources de l'AFITF perçues en application du nouveau dispositif EcoTransport à 100 millions d'euros, en cohérence avec l'amendement proposé à l'article 19.